



CGT Educ'action Versailles
 La Rotonde-32-34 avenue des Champs
 Pierreux-92 000 NANTERRE
 Tel : 06 40 16 79 39
 Commission paritaire n° : 1012S07065
 Dir. de publication : Marie Buisson
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Octobre
 Novembre
Bimestriel n° 170

SOMMAIRE	
Édito	1
La lutte au sein de l'éducation prioritaire s'amplifie !	2
Echos du comité technique académique	3
DGFL : il va falloir se serrer la ceinture.	3
PPCR : Où en est-on dans la négociation ?	4
Dossier Promotion d'échelons	5- 6
Les sales profs	7
La région renie-t-elle le droit à l'éducation ?	8
Nos coordonnées	8

De la coupe aux lèvres...

Les périodes présidentielles sont traditionnellement celles des promesses. Celles du candidat précédent sont restées lettres mortes quand il s'est agi d'être en action. D'ennemi de la finance, Hollande est vite redevenu l'ami du patronat auquel il a multiplié les cadeaux sans aucune contrepartie (pacte de responsabilité, loi travail...). Aujourd'hui, la myriade de candidats à la primaire de droite a beau jeu d'avancer des propositions toujours plus libérales, Valls et Hollande ayant bien balisé le terrain ! C'est à celui qui supprimera le plus de postes de fonctionnaires, et ce par centaines de milliers ! Cela laisse croire que ces emplois-là seraient occupés par des gens inutiles, qui n'amèneraient rien au fonctionnement du pays ! C'est bien évidemment tout l'inverse, ce sont eux qui font fonctionner les services publics, eux qui sont là pour garantir un peu d'égalité sur le territoire et entre les habitant-e-s. Les supprimer c'est privatiser, individualiser, casser encore le collectif qui existe dans le pays. C'est favoriser une minorité contre les intérêts de la majorité. C'est donc profondément anti démocratique.

C'est ainsi qu'on peut comprendre les attaques contre le statut des PLP dans le dernier rapport de l'inspection générale sur l'apprentissage. Il s'agit clairement de transformer les lycées pros en centre d'apprentissage et pour cela le statut de fonctionnaire d'Etat gêne, il faut donc le supprimer. Peu importe que l'apprentis-

sage soit loin de fonctionner en termes d'insertion, au lieu d'aider un outil qui existe et qui connaît des réussites, un outil pour tous, il s'agit une fois encore de libéraliser, d'introduire le marché et la concurrence dans l'école. L'éducation est considérée comme une marchandise. La CGT Educ'action Versailles ne laissera pas faire et lance une campagne de défense de l'enseignement pro. Elle s'exprimera fortement contre les classes à publics mixtes lors de la préparation de la carte des formations. Le droit à un enseignement professionnel considéré comme partie intégrante de l'Education nationale et hors des griffes des patrons a été acquis après 1945, après les luttes de la Résistance. Il n'a pas été donné ni par la grâce divine ni par un chouette gars du sommet. C'est par la lutte qu'il a été conquis.

Les personnels en grève à deux reprises depuis la rentrée dans les lycées de l'éducation prioritaire (ou qui devraient en relever) l'ont bien compris. Les deux journées de mobilisation ont été marquées par une extension nette de la lutte et de la mobilisation. Le ministère a reculé (très peu) sur l'indemnité ZEP (légèrement prolongée) ainsi que sur les bonifications pour les mutations (deux ans de plus). Mais tout cela est provisoire ! Sans compter que les personnels nommés depuis septembre 2015 ne pourront en bénéficier ! Les personnels soutenus par la CGT Educ'action Versailles et une intersyndicale académique (FSU FO et Sud) revendiquent qu'une

vraie carte soit publiée avec un statut pour les lycées en éducation prioritaire qui garantisse des moyens pérennes et des effectifs réduits. Voilà ce que devrait revendiquer le ministère plutôt que de gloser sur les créations de postes dont on voit jour après jour qu'elles ne sont pas au niveau, ce qui se traduit par des classes surchargées en lycée général comme technologique ou professionnel tertiaire par exemple. Des postes sont vacants du fait d'un recrutement qui peine. Comment rendre attractif un métier avec salaires trop bas et augmenté à la petite cuillère tous les dix ans ! Et que dire des conditions de travail !?

La CGT educ'action Versailles appelle donc à la grève le 17 novembre dans les lycées en éducation prioritaire (ou ayant vocation à y rentrer) dans le cadre d'une journée nationale. Cette grève exemplaire dans la façon dont elle est menée et dans les revendications qu'elle porte peut servir à une mobilisation plus large dans l'ensemble du secteur de l'Education

Samuel Serre
 bureau académique
 CGT Educ'action Versailles

La lutte au sein de l'éducation prioritaire s'amplifie !

Mardi 11 octobre, une nouvelle fois, de nombreux lycées de la Région Parisienne se sont mobilisés sur la question de l'éducation prioritaire. 600 personnels en grève (le double du rassemblement du 29 septembre) ont manifesté en direction du ministère.

En effet, les lycées sont restés à l'écart de la « grande réforme de l'Education prioritaire » de novembre 2014. Malgré de nombreuses demandes d'éclaircissement, le ministère avait toujours entretenu le flou sur leur situation. Un courrier de la Ministre, daté du 27 avril 2016, semblait apporter une clarification :

de lycée en éducation prioritaire, seule garantie sur le long terme !

Il est donc urgent que des discussions sur la construction d'une nouvelle carte commencent, sur la base d'un périmètre élargi, en partant des besoins du terrain. Nous demandons que ces lycées bénéficient d'une dotation supplémentaire pour réduire les effectifs par classe et mettre en place des projets éducatifs ainsi qu'un renforcement des équipes de vie scolaire, de santé et de service social.

Nous exigeons pour tous les personnels une valorisation de leur investissement dans ces établissements difficiles à travers le maintien de la prime et une bonification pour les mutations, afin de stabiliser les personnels.

« la refonte de l'éducation prioritaire est axée sur la scolarité obligatoire, c'est à dire l'école et le collège. » Cela confirmait la sortie des lycées de l'éducation prioritaire.

Ce n'est pas acceptable, les difficultés ne s'arrêtent pas à la sortie du collège ! Bien au contraire, les lycées professionnels concentrent souvent la difficulté sociale et scolaire.

Les lycées ont toute leur place dans l'Education Prioritaire !

17 novembre
Manifestation région parisienne
à 14h
en direction de l'Assemblée Nationale

La CGT Educ'action dépose un préavis national et appelle les personnels à la grève.



Il faut la création d'un statut clair

Yannick Biliéc
Secrétaire Départemental 91

Comité Technique Ministériel du 5 octobre

Le Ministère a présenté au CTM un projet de décret qui prolonge d'une année (2018/2019) les indemnités liées à l'éducation prioritaire. Avec la nouvelle disposition introduite par le projet de décret, les collègues des lycées anciennement classés en éducation prioritaire, pourront théoriquement bénéficier du maintien de l'intégralité de leur indemnité pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019 et de la perception d'un tiers de celle-ci pendant l'année scolaire 2019/2020.

Les collègues affectés depuis 2015 sont écartés de cette prolongation par clause de sauvegarde.

C'est un premier recul du ministère face à la mobilisation, mais cela n'infirmé pas la volonté de faire sortir les lycées de l'éducation prioritaire.

Echos du Comité Technique Académique

Le 18 octobre se tenait au rectorat un CTA de rentrée. Voici ci-dessous des éléments de ce bilan. Quelques éléments sur la situation dans les lycées à cette rentrée.

Notre académie accueille à cette rentrée 4427 élèves en plus dans le Second degré, dont près de 4000 en lycée. Ce sont les lycées généraux et technologiques qui accueillent massivement ces élèves supplémentaires. Les moyens ne sont pas à la hauteur de cette montée et les effectifs par classe sont trop élevés ; les conditions de travail et d'études se dégradent. Le rectorat explique cet engorgement par la hausse démographique mais également par une baisse très significative du redoublement, comme depuis plusieurs années et suite aux circulaires ministérielles. En Première l'E/S (nombre d'élève moyen par heure de cours) est de 24,6 mais le recteur reconnaît que cela recouvre de grandes disparités. La possibilité offerte aux familles de forcer le passage en 1^{ère} L'impossibilité de proposer un redoublement a amené une augmentation des orientations de fin de 2nd vers les STMG, les propositions d'orientation du second

trimestre ont vu une augmentation de 8 points de ces propositions par rapport à 2015. Il a fallu ouvrir 9,5 divisions supplémentaires, avec des difficultés de recrutement des enseignant-e-s d'éco-gestion, il y a 21 classes de 1^{ère} STMG à 35-36 élèves et 2 à 37 sur 199 classes.

Le droit au redoublement dans leur établissement pour les Terminales a été mis en place de manière accrue (+ 600 redoublants dans leur établissement d'origine par rapport à 2015) mais il reste des élèves non affectés ou affectés loin de chez eux. Pour la rentrée 2017 les prévisions sont de + 6.000 élèves dans le Second degré public.

Concernant les contractuels 2nd degré, il y a eu des problèmes pour anticiper vraiment les besoins, il manquait 400 ETP à la rentrée, en particulier en mathématiques et en espagnol (notre académie est celle qui enseigne le plus l'espagnol), il reste encore 15 à 20.000 élèves auxquels il manque un-e enseignant-e.

Quelques éléments sur les affectations et le mouvement.

Pour le mouvement intra académique, la moitié des

participants au mouvement sont candidats volontaires (1/4 d'entre eux sont en poste en Réseau d'Education Prioritaire, le taux de départ est encore plus élevé chez les CPE). Un tiers des néotitulaires de l'académie sont affectés en extension (soit hors de leur liste de vœux d'affectation), un tiers d'entre eux sont TZR.

Comme vous le voyez il y a des « marges de progression » pour le ministère et le rectorat qui peinent à assurer l'accueil des élèves et des enseignant-e-s dans des conditions correctes, malgré toutes les déclarations d'intention et la situation a peu de chances de s'améliorer !

La déclaration préalable de la CGT Educ'action et les documents présentés se trouvent en ligne sur notre site.

Marie Buisson

Représentante de la CGT Educ'action Versailles au CTA

DGFL 2017: Il va falloir se serrer la ceinture

Au Conseil Inter-Académique de l'Education Nationale du 10 octobre, la Région a présenté la DGFL 2017. La Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées est la principale ressource de fonctionnement des lycées. La Région se félicite d'une hausse de 1.7%. Elle oublie qu'il y a malheureusement une augmentation des lycéens de 2,6%. Comme dans l'éducation nationale, les moyens sont donc insuffisants pour faire face à la croissance

démographique.

La dotation de solidarité (DS) est maintenue avec des seuils d'éligibilité qui se basent sur le taux de CSP défavorisées, ce qui n'est pas illogique. Mais ils sont différents suivant les types d'établissement (45% en LP, 30% en LG, 38% en LPO). La différenciation choisie désavantage mécaniquement les LP, qui pourtant accueillent majoritairement un public défavorisé. Cette liste a été réactualisée en fonction des nouveaux taux constatés de CSP

défavorisées, ce qui fait entrer 12 lycées dans la liste, mais en fait sortir 34 ; les sortants conserveront pour un an la moitié de leur Dotation de Solidarité 2016. Le barème de "viabilisation" est revu à la baisse (de 56€ à 25€ par élève) pour tenir compte de la reprise antérieure des budgets chauffage et énergie par la région dans presque tous les établissements. Les organisations syndicales sont intervenues pour demander un bilan de cette nouvelle gestion. En effet, l'année dernière, de nombreux établissements ont connu des problèmes de chauffage.

Le « budget d'autonomie » n'était pas présenté dans les documents de ce CIEN. Les « budgets d'autonomie », attribués cette année après « appel d'offres ». 12 établissements en bénéficient. La Région présente cela comme

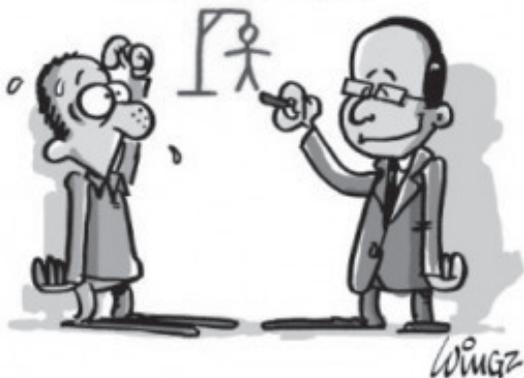
une simplification administrative remplaçant l'attribution de subventions fléchées. Nous y voyons un risque d'inégalité de traitement et d'attribution à la tête du client... A la CGT Education nous faisons le constat que l'autonomie des établissements n'est pas l'autonomie des équipes pédagogiques mais bien celle du seul chef d'établissement. La mise en place du budget d'autonomie dans les lycées risque encore de renforcer cette dérive. Le Conseil Régional ne s'en cache pas annonçant sur son site vouloir « donner plus de liberté aux proviseurs dans la gestion de leur établissement ». La possibilité d'utiliser ce budget pour la maintenance, laisse craindre qu'on fasse supporter aux lycées la gestion de la vétusté des locaux. C'est un budget loin d'être marginal, pour 2017, cela représente déjà 780000 € (à titre de comparaison, la dotation de solidarité, c'est 5,5Millions € pour 187 lycées). C'est un point qu'il faudra prendre l'habitude de surveiller car la Région souhaite doubler la mise l'année prochaine.

La CGT, qui dispose de 3 voix en CIEN, s'est prononcé « contre » cette DGFL, en raison de son insuffisance, des inégalités de seuils qui perdurent et de l'introduction de ces budgets d'autonomie.

Yannick Biliec
Secrétaire Départemental 91 et représentant de la
CGT Educ'action Versailles au CIEN

LE MOT MYSTÈRE

AU TÈR TÈ



Négociations PPCR : où en est-on ?

Le Ministère a communiqué à grand renfort de publicité sur la revalorisation des rémunérations des personnels enseignants, d'éducation et psychologues avec l'instauration de nouvelles grilles d'avancement. Cependant, comme nous l'avons déjà annoncé lors de notre dernier JA, les nouvelles grilles d'avancement ne présenteront pas de réelles revalorisations.

De nouvelles grilles

En effet, l'avancement d'échelon sera dorénavant automatique et au même rythme pour tous les enseignants sauf à deux moments, les échelons 6 et 8, c'est à dire au cours de la 8ème année et de la 14ème année. A ces deux instants, un rendez-vous carrière aura lieu (afin que 30% des enseignants évalués puissent bénéficier d'un avancement plus rapide). Un troisième rendez-vous aura lieu pour l'avancement à la hors classe lors de la 21ème année. En fin de carrière, selon des critères bien précis, on pourra accéder à la classe exceptionnelle lors d'un quatrième rendez-vous.

L'évaluation, : des zones d'ombres subsistent !

Ainsi, aux inspections aléatoires et éventuelles, le ministère va substituer 4 rendez-vous de carrière bien déterminés. Ils débiteront par une inspection en classe (sauf pour l'accès à la classe exceptionnelle) suivie d'un entretien avec l'inspecteur-trice au cours duquel un retour sur l'inspection et des « échanges sur la période écoulée » auront lieu. Dans le second degré, un deuxième entretien (dans un délai maximal de 6 se-

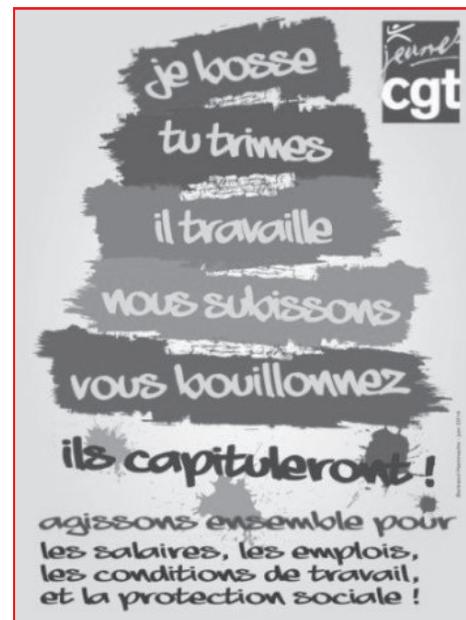
maines après l'inspection) aura lieu entre l'enseignant-e et son chef-fe d'établissement. L'enseignant-e recevra un compte-rendu d'évaluation qui sera ensuite arrêté par le-la recteur-rectrice/l'IA-DASEN. L'enseignant-e pourra saisir la CAP pour formuler une demande de révision. La CGT-Éduc'action s'interroge sur la pertinence des items choisis dans la grille d'évaluation. En effet, les compétences qui seront évaluées laissent une plus grande marge de manœuvre aux évaluateurs. La CGT Educ'action continue à revendiquer une déconnexion totale de la rémunération avec l'évaluation professionnelle en refusant la mise en concurrence entre les personnels. Ainsi la subjectivité des évaluateurs ne pourrait plus avoir d'incidence sur le déroulement de carrière d'un agent.

L'accès à la hors classe plus ou moins précoce

L'accès au grade de la hors-classe résultera d'un barème prenant en compte l'appréciation finale du 3ème rendez-vous de carrière et le nombre d'années de présence de l'enseignant-e dans la « plage d'appel statutaire à la hors classe » (à partir donc de 2 ans dans le 9ème échelon). La CGT Educ'action demande cependant d'avoir la garantie que tout personnel enseignant, d'éducation ou psychologue, puisse terminer sa carrière au minimum à l'indice terminal de ce grade.

Une classe exceptionnelle inacceptable

Un quatrième et dernier rendez-vous de carrière récompensera seulement 10 % des effectifs du corps. Ce grade ne sera accessible, à partir du 3ème échelon de la hors classe, que pour des enseignants sélectionnés. Ce seront les personnels qui auront occupé durant au moins 8 ans des postes en éducation prioritaire ou effectué des missions particulières (directeur-trice-s d'école, DDFPT-anciennement chef des travaux-conseillers pédagogiques, DCIO, formateur-trice-s) qui en bénéficieront. La CGT Educ'action est farouchement opposée à ce mode d'accès dans la mesure où 90 % des collègues en seront irrémédia-



blement exclus. Elle continuera à porter son opposition à la création de ce 3ème grade à accès fonctionnel. L'octroi de décharges de service serait plus approprié pour tenir compte des ces missions particulières des personnels, d'autant plus que des indemnités afférentes sont déjà prévues pour ces dites missions! La CGT Educ'action revendique une grille à un seul grade avec un avancement uniforme.

La revalorisation, le compte n'y est toujours pas !

En conclusion, ces nouvelles mesures sont loin de satisfaire les revendications de la CGT Educ'action qui continue à demander que de véritables négociations PPCR soient mises en œuvre dans la fonction publique. Ceci afin de prendre en compte la perte du pouvoir d'achat subie par les personnels depuis de nombreuses années, en revalorisant, en conséquence, la valeur du point d'indice (le point a décroché de près de 14% depuis 2000). Elle appelle les personnels à une extrême vigilance dans la mise en œuvre de ces mesures, car elles auront une incidence certaine sur le déroulement de carrière de chacun-e. Pour mémoire, elle revendique une véritable revalorisation de la grille indiciaire des personnels enseignants, d'éducation et psychologues.

Thierry Vannier
Membre du bureau académique
CGT Educ'action Versailles

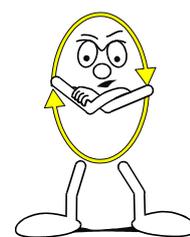
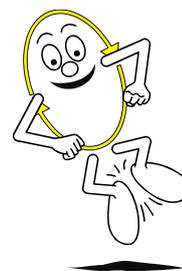




PROMOTION d'ECHELON 2016 / 2017

Titulaires et stagiaires

**Promouvable ou non ?
Comment le savoir ?**
*(Attention promouvable
ne veut pas dire promu)*



Le Calcul :

Au grand Choix :

Date d'accès à votre dernier échelon (*voir arrêté d'avancement*).
Reporter, d'après les tableaux, la durée prévue pour le passage d'un échelon à un autre.
Dédouiser l'éventuel reliquat d'ancienneté (*si reclassement récent*).
Ajouter la durée obtenue, à la date d'accès de votre dernier échelon et vous trouvez la date de votre éventuelle promotion.

Exemple :

6^{ème} au 15-02-2015

6^{ème} → 7^{ème} 2 ans 6 mois

**Promouvable le : 15-08-2017
au Grand Choix**

Si cette date est comprise **entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017**, BRAVO, vous êtes **PROMOUVABLE** et vous serez **PROMU SI** votre note **GLOBALE** de l'année **PRECEDENTE** vous permet d'être dans les mieux classés (**30% des promouvables seront promus**).

Ex: si vous êtes 10 promouvables, 3 seront promus au Gd Choix. Les 7 autres attendront le petit choix ou l'ancienneté. (Pour certains échelons, on peut être promouvable au Gd Choix et au choix, la même année)

Au Choix : Même calcul mais avec la durée prévue au choix dans les tableaux (5/7 des promouvables seront promus).

Pour votre calcul, remplir le tableau ci-dessous :

Votre échelon actuel :échelon	Date d'accès à cet échelon : .../ .../		
Durée nécessaire pour un passage au : (voir tableaux ci-dessous et inscrire cette durée dans les cases ci-contre) →	Grand Choix	Choix	Ancienneté
	...an(s)...mois	...an(s)...mois	...an(s)...mois
Reliquat d'ancienneté éventuel : →	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)
Durée obtenue après retrait du reliquat : →	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)
Date de promotion éventuelle : →	.../ .../ 20__	.../ .../ 20__	.../ .../ 20__

Si vous êtes promouvable, nous retourner [la fiche syndicale](#)

Tableaux d'avancement d'échelon

Rythme d'avancement dans la classe normale du corps des professeurs certifiés, agrégés, d'EPS, des écoles, CPE et PLP

Echelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté
Du 1 ^{er} au 2 ^e	3 mois	3 mois	3 mois
Du 2 ^e au 3 ^e	9 mois	9 mois	9 mois
Du 3 ^e au 4 ^e	1 an	1 an	1 an
Du 4 ^e au 5 ^e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 ^e au 10 ^e	3ans	4 ans	5 ans
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Avancement à la Hors Classe	
1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans 6 mois
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	2 ans 6 mois
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans 6 mois
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans

Rythme d'avancement des MA.

Echelon	Choix	Ancienneté
Par échelon du 1 ^{er} au 4 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans
Autres échelons	3 ans	4 ans





DOSSIER SYNDICAL DE PROMOTION TITULAIRE STAGIAIRE MA

(mettre une croix dans la case correspondante)

Syndiqué(e) cgt : oui non :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : **Code Postal :**

Téléphones : domicile : -- -- -- -- -- portable : -- -- -- -- --

e-mail :@.....

Corps :

Grade : Classe Normale

Hors Classe

Echelon actuel :^{ème} échelon

Discipline :

Code discipline :

(Voir dernier arrêté de promotion)

Type d'établissement :

(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, IUFM etc.)

Affectation actuelle :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Situation administrative

Note administrative obtenue avant le 31 août 2016 :/40

Note pédagogique obtenue avant le 31 août 2016 :/60

Note globale :/100

Note pédagogique pour les MA :/20

Voir sur [L-prof](#), rubrique :
"Votre dossierCarrièreNotation"
 ou
 sur feuille récapitulative
 de notation envoyée par
 le Rectorat en
 novembre-décembre
 2016

Pour les CPE, note administrative obtenue avant le 31 août 2016 :/20

Date de la dernière inspection : .../.../.....

Echelon dans lequel vous étiez à cette date :^{ème} échelon

(Voir dernier rapport d'inspection)

Date de la dernière promotion : .../.../.....

(Voir dernier arrêté de promotion)

Si vous avez eu un reclassement

Reliquat d'ancienneté retenu :an(s)moisjour(s)

(Voir dernier arrêté de reclassement)

Êtes-vous "promouvable" entre le 01/09/2016 et le 31/08/2017 :

(Voir tableaux d'avancement)

Au grand choix

Au choix

À l'ancienneté

Dates : .../.../20....

.../.../20....

.../.../20....

• Pour permettre le traitement de votre dossier, joindre OBLIGATOIREMENT la photocopie de votre dernier arrêté de promotion.

Les sales profs !

L'apprentissage encore et encore !

Les inspections générales viennent de publier un rapport intitulé « Comment développer l'apprentissage dans les lycées professionnels ». Le rapport considère l'Education nationale dans un « contexte concurrentiel », l'école n'est donc plus qu'une marchandise comme une autre.

Le rapport préconise une extension de la mixité des parcours (alternance d'années de formation sous statut scolaire et de périodes en apprentissage) et mixité des publics (accueil dans une même section de jeunes sous les deux statuts). Il veut faire de l'apprentissage une « composante naturelle » des établissements. Sur la base du seul préjugé, l'apprentissage est présenté comme la solution à tous les problèmes : attractivité, insertion professionnelle, décrochage...

Les obstacles pédagogiques à la mixité des publics sont balayés d'un revers de manche. Méprisant le savoir-faire des enseignants de lycée professionnel, le rapport préconise une « professionnalisation des acteurs en termes d'ingénierie pédagogique ».

Le rapport menace clairement le statut des PLP. Les obligations réglementaires de services, hebdomadaires, sont perçues comme un « problème ». Il propose tout simplement de les casser en faisant en sorte que l'on ne distingue pas la quotité de service effectuée en direction d'élèves ou d'apprentis, via « un conventionnement à reversement du CFA vers l'État de la partie des salaires correspondante ».

La CGT Educ'action pense qu'une formation professionnelle initiale de qualité doit d'abord pouvoir se faire sous statut scolaire, parce que cette formation est efficace et plus démocratique.

Publication d'un 4 pages intersyndical : Extrême(s) droite(s) contre l'éducation !

Vous trouverez ci-contre la première page du 4 pages intersyndical (CGT Educ'action, CNT-FTE, CNT-SO, FSU, SUD Education) Ile de France ainsi que des organisations comme VISA et Questions de classe(s) :

Extrême droite contre l'éducation.

Cette publication est l'aboutissement des deux journées de formation organisées en mai dernier. L'idée était de mener de manière intersyndicale une réflexion sur le rapport de l'extrême droite vis-à-vis de l'école.

La CGT Educ'action Versailles a commandé 1000 brochures qui seront réparties entre les différents syndicats de notre académie. Cela sera un outil supplémentaire pour lutter contre la montée des idées réactionnaires au sein de l'École.

Un stage sera également organisé dans les Yvelines au mois de janvier 2017.



Extrême(s) droite(s) contre l'éducation

Leur école n'est pas la nôtre !

LIBÉRALISÉ UN JOUR, SUPER-DIRIGISTE LE LENDemain, « LAICITÉ » CHEVILLÉE AU CORPS LE MATIN, DÉBORDANT « D'HÉRITAGE CHRÉTIEN » LE SOIR... LE DISCOURS D'EXTRÊME DROITE ADOPTE DEPUIS DES ANNÉES, SANS VERGOGNE ET SANS PEUR DES CONTRADICTIONS, LA STRATÉGIE DU CAMÉLÉON OU L'ART POPULISTE DE DIRE FORT CE QUE « L'AUTRE » EST SUSCEPTIBLE DE VOULOIR ENTENDRE. ET PEU IMPORTE QU'ON AIT DIT LE CONTRAIRE DANS LA PHRASE PRÉCÉDENTE.

L'Éducation ne déroge pas à cet empilement d'incohérences, seulement, en faisant le tri, il est possible de dégager les grands axes d'un « projet éducatif » de la droite extrême, programme aux antipodes de ce que devrait être l'École d'aujourd'hui !

Un projet Éducatif périmé

Surfant sur de fausses évidences relayées par des polémistes peu scrupuleux d'exactitudes, ce « projet éducatif » se construit avant tout en regardant en arrière. En cherchant dans un passé tronqué, revisité et méconnu les modèles de l'Éducation. Ainsi, l'école idéale serait celle d'hier... voire d'avant-hier. Le bon temps du « certifié », lorsque les jeunes en blouses savaient rester à leur place en alignant les lignes de copie suivant le modèle d'un enseignant tout aussi sergent-major que les plumes utilisées pour écrire. Une école sans pédagogie, une école de la discipline, de l'obéissance et de l'ordre. Une école image d'Épinal idéalisée comme modèle d'une méritocratie républicaine que l'extrême droite de naguère vitupérait pourtant avec force car elle avait le tort d'être laïque et gratuite.

Mais l'histoire aime l'ironie. Ceux qui la dénonçaient comme trop démocratique deviennent aujourd'hui les fervents défenseurs d'une école qui au milieu du XX^e siècle excluait plus encore que celle d'aujourd'hui. Le lycée ne s'ouvrait qu'à une minorité, qu'à une élite sociale qui pouvait ainsi se reproduire en toute tranquillité. Les autres devaient se contenter d'un minimum éducatif rendu acceptable par le plein-emploi et les perspectives de promotions que ce dernier offrait sur le moyen terme.

Une lutte sociale, syndicale et pédagogique

Nous sommes aujourd'hui dans un tout autre contexte économique, culturel et technologique, avec des jeunes qui baignent dans des flux d'informations, de sollicitations et de contradictions. La chasse aux papillons a fait place à celle aux Polémon. Cela impose de prendre les élèves comme ils sont, pas tel qu'on les imagine et de ne pas chercher hier les recettes pour demain. Les métiers eux-mêmes ont changé et ceux qualifiés jadis de manuels nécessitent aujourd'hui des qualifications autres que la reproduction de gestes. La privatisation accrue de l'Éducation. Cela impose aussi d'avoir de véritables ambitions pour l'École, pour l'Éducation Nationale ! Et là encore, il ne suffit pas d'ajouter les constats et les déclarations d'une dynastie de politiciens d'extrême droite pour faire un programme Éducatif.

(suite au dos)

EDUCATION NATIONALE À LA PRÉFÉRENCE LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ



CGT éducation IdF – CNT-FTE RP – CNTSO éducation RP – FSU IdF – Sud Education IdF / Visa – Questions de classe(s)

ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs
Pierreux

92 000 NANTERRE

cgteducversailles@gmail.com

Tel : 06 40 16 79 39

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON

et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Permanences tous les vendredi + permanences téléphoniques en fonction de nos disponibilités : laissez un message pour être rappelés ou envoyez-nous un courriel (Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités sur notre site Internet)

<http://www.cgteduc-versailles.fr/>

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

cgteducaction78@gmail.com

Co-secrétaires départementaux :

Sylviane Laporte- Fray Nicolas Terme

Permanence : Vendredi

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

sdencgt91@gmail.com

Secrétaire départemental :

Yannick Billiec

Permanences : Mardi et jeudi 10h-16h, Mercredi 14 H- 16 H

SDEN-CGT 92

La rotonde 32-34 Avenue des champs
Pierreux 92 000 Nanterre

☎ 06 81 96 51 23

Premier degré ☎ 06 40 58 25 46

cgteduc92@gmail.com

Site : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :

Samuel SERRE

Permanence : le vendredi à partir de 10h00

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 88 77 36 17

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Site : [http://](http://www.cgteducation95.ouvaton.org)

www.cgteducation95.ouvaton.org

Co-secrétaires départementaux :

Olivier Delous, Mathieu Moreau

Permanence : Mardi 10-17h et vendredi 10-17h

La Région renie-t-elle le droit à l'éducation ?

A lors que depuis 2010 le Conseil régional d'Ile de France prenait les lycéennes et les lycéens sans papiers sous sa protection en organisant des cérémonies de parrainage dans ses locaux, Valérie Pécresse, la nouvelle présidente LR de l'assemblée régionale, a brutalement refusé la poursuite de ces gestes de solidarité... une notion qui lui semble totalement étrangère.

Elle s'était déjà distinguée en interdisant que les personnes dépourvues de titre de séjour bénéficient d'une réduction de tarif sur le forfait Navigo. « Quelle fierté et quel plaisir de voir une de ses principales propositions » reprise l'avait félicité le FN.

« Pour moi, la république, ça commence par le respect de la loi » pontifie Mme Pécresse. Un impératif en effet enseigné à l'école... à la condition que la loi ne soit pas elle-même injuste. Car, dans ce cas, c'est bien son non respect qui s'impose. De Gavroche à Guy Moquet, l'école l'enseigne aussi !

En s'attaquant aux lycéennes et aux lycéens, Madame Pécresse ne respecte ni la Convention internationale des droits de l'Homme, ni celle des droits de l'Enfant qui stipulent que la protection et le droit à l'éducation doivent être accordée à tous sans aucune discrimination.

Madame Pécresse insulte ces jeunes dont certains ont bravé la mort et qui, malgré les risques et la peur, s'accrochent et poursuivent leurs études. Il en est même qui, menacés d'expulsion hier, ont été régularisés grâce aux mobilisations dont celles de Conseillers régionaux, et qui, n'en déplaît à la présidente de région, réussissent aujourd'hui tout à fait leur vie en apportant leur courage, leur travail et leur enthousiasme à la société.

Frédéric Moreau

Co-secrétaire académique